



Nicolas Capron

Nicolas Capron est venu dans notre classe d'1G1 pour nous parler de son métier d'avocat et de son parcours. Son but durant la séance était de nous expliquer et de nous faire comprendre à quoi servait son métier. Pour le développement de celui-ci, il s'est pris en exemple.

Il a commencé par un bac B (sciences humaines), avec un intérêt pour la philosophie et l'histoire, avant de se tourner vers le droit pour ses nombreuses opportunités. Il a obtenu une licence franco-américaine, un Master 1 en France, puis est parti un an en Angleterre pour compléter un Master 2.

Après un premier échec au concours d'avocat, il a travaillé comme juriste dans un cabinet. Son patron l'a encouragé à retenter le concours, qu'il a finalement réussi. Il s'est ensuite inscrit à une école d'avocats (EJEP) pour 18 mois de formation, et a prêté serment devant le juge d'appel. Lors de ce serment, il s'est engagé à exercer avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité.

Aujourd'hui, Nicolas Capron est avocat en profession libérale, ce qui signifie qu'il est indépendant et organise lui-même son travail. Il se spécialise exclusivement dans le droit du travail pour les salariés, car il estime qu'un bon avocat ne doit pas s'éparpiller dans plusieurs domaines. Il travaille dans un cabinet normand réputé pour cette spécialité, aux côtés d'un associé reconnu comme l'un des meilleurs avocats en santé du travail.

Son quotidien est très varié : il reçoit des clients, plaide en audience et prépare des dossiers. Il n'a pas d'horaires fixes, commençant souvent à 8h30 pour finir vers 19h / 20h. Il se verse un salaire et des primes en fonction de ses résultats.

Lors de son intervention, il nous a aussi raconté que son choix de carrière a été motivé par un désir de se démarquer et de s'ouvrir à l'international. Il nous a rappelé l'importance du travail acharné, de la régularité et de la persévérance, affirmant que « tout est possible » pour ceux qui s'en donnent les moyens.

